

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 juillet 2023

2023 07 17 - 1 Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 19 juin 2023

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 19 juin 2023, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce PV.

2023 07 17 - 2 Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable 2022

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Madame le maire présente les principales caractéristiques de ce rapport 2022 :

La qualité de l'eau potable distribuée est conforme à 100%, le prix 2022 est stable, le rendement a été légèrement amélioré suite aux travaux réalisés, mais il est difficilement estimable du fait des prélèvements des pompiers lors de l'incendie de l'été 2022.

Après présentation de ce rapport, il est proposé au conseil municipal :

- ✓ D'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022
- ✓ D'autoriser madame le maire :
- ✓ À transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ✓ Renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide approuve à l'unanimité

2023 07 17 - 3 Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement 2022

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Madame le maire présente les principales caractéristiques de ce rapport 2022 :

Les tarifs du service assainissement sont identiques à ceux de 2021, les prélèvements sont conformes à la norme à 100%.

Après présentation de ce rapport, il est proposé au conseil municipal :

- ✓ D'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2022
- ✓ D'autoriser madame le maire :
- ✓ À transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ✓ Renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide approuve à l'unanimité

2023 07 17 - 4 Approbation du projet de charte du Parc Naturel Régional des Grands Causses

Madame le Maire présente le projet de révision de la charte du PNRGC :

### **Rôle de la charte du PNRGC :**

La charte du Parc définit les fondements, les objectifs et les moyens pour conduire pendant 15 ans un « Projet de Développement Durable » sur le territoire.

Elle fixe en outre des objectifs et des actions pour la gestion économe des ressources.

Le Parc élabore un programme d'actions à destination de ses habitants.

Le projet de charte s'articule autour de :

- La résilience au changement climatique et l'attractivité et le développement sociétal.
- 3 axes : Protéger, Aménager et Développer

Elle se décompose en 3 parties :

1. Des études préalables (évaluation de la charte, diagnostic du territoire actuel et de l'extension, synthèse de l'évaluation et du diagnostic.)
2. Le projet de Charte (Préambule, projet stratégique, projet opérationnel, fiches mesure, projet de statuts, atlas du paysage),
3. Le plan de référence et ses encarts.

### **Rappel historique du PNRGC**

Créé en 1995, le PNRGC a relevé plusieurs défis :

- La gestion et la protection du patrimoine naturel et culturel,
- L'aménagement du territoire,
- Le développement économique et social du territoire,
- L'accueil, l'information et l'éducation,
- L'expérimentation.

L'ensemble des communes du Parc se situent dans l'Aveyron (93 communes). Le projet de révision de la charte prévoit l'extension du territoire du PNRGC sur la Communauté de Commune du Lodévois Larzac, qui a demandé son intégration au périmètre d'études de la révision de la charte par une délibération du 20 décembre 2018.

Le projet de révision de la charte du PNRGC est lancé le 1<sup>er</sup> février 2019, pour se terminer en 2023.

**Une concertation s'est déroulée entre mai 2019 et novembre 2020, puis le projet de Charte a été soumis à enquête publique entre le 7 novembre et le 12 décembre 2022, et a été modifié pour tenir compte des conclusions de la commission d'enquête.**

Le projet a reçu des avis favorables de l'Etat en 2019, du CNPN avec réserve, du FPNRF en 2022, de la Commission d'enquête publique en janvier 2023 et du Préfet de Région Occitanie en 2022.

La démarche de révision de la Charte du Parc Naturel Régional des Grands Causses arrive à son terme en 2023. Le projet et ses annexes a été approuvé par le comité syndical du PNR le 23 juin 2023

Ainsi, le Président du Parc naturel régional des Grands Causses a adressé à notre collectivité un courrier demandant au Conseil municipal de délibérer, au plus tôt, pour approuver la Charte 2022-2037 du Parc naturel régional et ses annexes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver sans réserve la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses, comprenant le rapport, le plan du Parc et les annexes ;
- D'approuver les statuts présentés dans les annexes du rapport de Charte et de demander l'adhésion de la Commune de Mostuéjols au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Grands Causses.

2023 07 17 - 5 Projet cœur de village de Mostuéjols, esquisse et estimation financière

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une délibération avait adopté le 22 novembre 2021 le principe du projet « cœur de village de Mostuéjols », et approuvé le cahier des charges élaboré par les services du Parc Naturel Régional des Grands Causses.

Lors de la séance du 16 mai 2022, le conseil municipal a décidé de lancer une consultation pour choisir un maître d'œuvre. La publication de la consultation a eu lieu (avec un peu retard à cause de l'incendie de l'été), le 24 août 2022, avec un délai de remise des offres fixé au 30 septembre 2022. A l'issue de ce délai, deux propositions sont parvenues en mairie.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une délibération avait adopté le 16 janvier 2023 pour le choix du maître d'œuvre, « groupement SCP Gravellier Fourcadier (mandataire) Verdier Frédérique Architecte DPLG.

Madame le maire présente à l'assemblée l'esquisse et l'estimation financière.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'esquisse.
- Et de revoir point par point l'estimation financière

2023 07 17 - 6 Approbation du Projet de convention expérimentale de mission confiée à l'agence Aveyron Ingénierie.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal, l'aide d'Aveyron Ingénierie pour l'analyse des offres Cœur de Village de Mostuéjols.

Madame le maire propose d'approuver la convention expérimentale de mission confiée à Aveyron Ingénierie, afin que la commune soit accompagnée et conseillée sur l'aspect technique comprenant la phase « Etudes Préliminaires » et la phase « Avant-Projet ».

Le contenu de la prestation consiste :

- Les participations aux réunions
- L'analyse des études préliminaires et de l'Avant-Projet sur les aspects techniques et économiques.

La tarification de la mission serait d'un montant prévisionnel de 1 800,00€

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la convention expérimentale de mission confiée à Aveyron Ingénierie

2023 07 17 – 7 Avis sur la demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement d'exploitation de la carrière située au lieu-dit « INOS » sur le territoire de la commune de Masegros-Causse-Gorges, par la société Sévigné Industrie

Madame le Maire rappelle au conseil municipal, les demandes présentées par la société Sévigné Industrie concernant l'exploitation de la carrière située au lieu-dit « INOS » sur le territoire de la commune de Masegros-Causse-Gorges.

Vu le dossier soumis à enquête publique du lundi 19 juin 2023 au 19 juillet 2023, vu le mémoire technique,

Conformément aux dispositions de l'article R 188.38 du code de l'environnement,

Madame le maire demande au conseil municipal de formuler un avis sur ce dossier,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide,

A l'unanimité, et DONNE un avis favorable.

2023 07 17 - 8 Travaux de remise en état voirie et tunnel route du Sauveterre suite aux dégradations post-incendie

Madame le Maire rappelle au conseil municipal, suite à une délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2022 qui a approuvé le plan de financement des travaux estimés à un montant global de 90 000.00€ HT.

Madame le Maire donne l'information que 26 568.00€ TTC ont été dépensée pour l'abattage des arbres calcinés,

Environ 11 000.00€ HT vont être dépensés pour la réfection du tunnel et de la route de Liaucous.

2023 07 17 – 9 Questions diverses

- Suite à la fermeture du chemin privé menant au Puech, la communauté de commune propose de baliser un sentier de randonnée pédestre vers le « le Roc des Agudes », qui passerait sur des terrains Communaux.

La Séance est levée à 20h30